



Frais de Successions a la Banque de France. Urgent

Par **Eli999**, le **07/05/2013** à **01:37**

Bonjour, je me prénomme Elisa et j'ai un dossier d'héritage a la Banque de France. Celle-ci me laisse 15 jours, il en reste 8 pour payer 14.000 Euros de frais de successions et d'impôts, il confisque l'argent si je ne paye pas ces droits. Je suis actuellement a l'Etranger au Canada. je souhaite savoir si la Banque de France a le droit de faire ceci. Un délai de 15 jours ne suffit pas a trouver une pareille somme et en toute légalité. De plus personne ne veux me prêter alors que nous parlons d'une grosse somme. Y a t'il un moyen qu'ils puissent retenir la somme a même mon héritage? Y' a t'il un moyen de trouver un arrangement avec la banque, si oui lequel? Merci de bien vouloir m'aider, je ne sais plus quoi faire, a la fin de la semaine ils me saisissent le montant. J'ai besoin d'une aide urgente. MERCI
Mes salutations.
Eli999